

Démantèlement Etat des lieux et perspectives

Lydie Evrard Autorité de sûreté nucléaire

Direction des déchets, des installations de recherche et du cycle



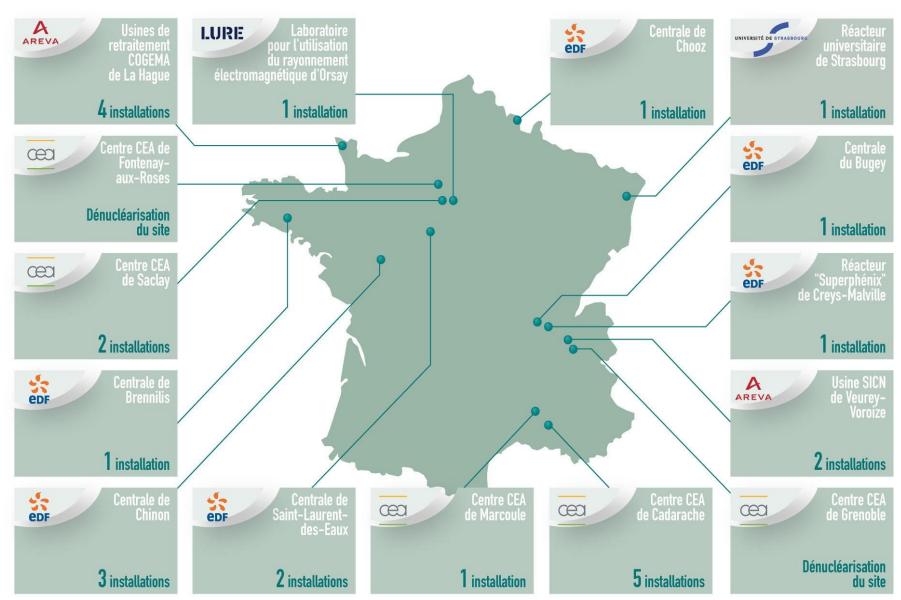
DEFINITION

Le terme de démantèlement, de façon générale, couvre l'ensemble des activités

techniques ou administratives – réalisées après
l'arrêt d'une installation, afin d'atteindre un état final prédéfini.



Les installations nucléaires à l'arrêt ou en démantèlement





Les installations déclassées au 31.12.2011

Installation Localisation	N° INB	Type d'installation	Mise en service	Arrêt définitif	D ré	III3Iuliuliuli	N° INB	Type d'installation	Mise en service	Arrêt définitif	Derniers actes réglementaires	État actuel
NÉRÉIDE FAR*	(ex INB 10)	Réacteur (500 kWth)	1960	1981	1987 : rayé d	HARMONIE CADARACHE	(ex INB 41)	Réacteur (1 kWth)	1965	1996	2009 : rayé de la liste des INB	Destruction du bâtiment servitudes
TRITON FAR*	(ex INB 10)	Réacteur (6,5 MWth)	1959	1982	1987 : rayé o	ALS	(ex INB 43)	Accélérateur	1958	1996	2006 : rayé de la liste des INB	Assaini-servitudes (***)
		.,				SATURNE	(ex INB 48)	Accélérateur	1966	1997	2005 : rayé de la liste des INB	Assaini-servitudes (***)
ZOÉ FAR*	(ex INB 11)	Réacteur (250 kWth)	1948	1975	1978 : rayé (ICPE	ATTILA** FAR*	(ex INB 57)	Pilote de retraitement	1968	1975	2006 : rayé de la liste des INB	Intégré aux INB 165 et 166
MINERVE FAR*	(ex INB 12)	Réacteur (0,1 kWth)	1959	1976	1977 : rayé d	LCPu FAR*	(ex INB 57)	Laboratoire de chimie du	1966	1995	2006 : rayé de la liste des INB	Intégré aux INB 165 et 166
EL 2 Saclay	(ex INB 13)	Réacteur (2,8 MWth)	1952	1965	Rayé de la lis	BAT 19	(ex INB 58)	plutonium Métallurgie du plutonium	1968	1984	1984 : rayé de la liste des INB	Démantelé
EL 3	(ex INB 14)	Réacteur	1957	1979	1988 : rayé (FAR*						
SACLAY	(ex IND 14)	(18 MWth)	1737	1///	ICPE	RM2 FAR*	(ex INB 59)	Radio-métallurgie	1968	1982	2006 : rayé de la liste des INB	Intégré aux INB 165 et 166
PEGGY CADARACHE	(ex INB 23)	Réacteur (1 kWth)	1961	1975	1976 : rayé (LCAC GRENOBLE	(ex INB 60)	Analyse de combustibles	1975	1984	1997 : rayé de la liste des INB	Démantelé
CÉSAR CADARACHE	(ex INB 26)	Réacteur (10 kWth)	1964	1974	1978 : rayé c	STEDs FAR*	(ex INB 73)	Entreposage de décroissance de	1989		2006 : rayé de la liste des INB	Intégré à l'INB 166
MARIUS CADARACHE	(ex INB 27)	Réacteur (0,4 kWth)	1960 à Marcoule, 1964 à Cadarache	1983	1987 : rayê (déchets radioactifs				
CADAKACHE						ARAC SACLAY	(ex INB 81)	Fabrication d'assemblages combustibles	1981	1995	1999 : rayé de la liste des INB	Assaini
LE BOUCHET	(ex INB 30)	Traitement de minerais	1953	1970	Rayé de la lis	IRCA	(ex INB 121)	Irradiateur	1983	1996	2006 : rayé de la liste des INB	Assaini-servitudes (***)
GUEUGNON	(ex INB 31)	Traitement de minerais	1965	1980	Rayé de la lis	FBFC PIERRELATTE	(ex INB 131)	Fabrication de combustible	1990	1998	2003 : rayé de la liste des INB	Assaini-servitudes (***)
STED FAR*	INB 34	Traitement des déchets solides et liquides	Avant 1964	2006	2006 : rayê d	SNCS OSMANVILLE	(ex INB 152)	Ionisateur	1983	1995	2002 : rayé de la liste des INB	Assaini-servitudes (***)
FAR*						MAGASIN D'URANIUM	(ex INB 134)	Magasin de matières uranifères	1964	2004	2007 : rayé de la liste des INB	Assaini-servitudes (***)
28 installations déclassées					MIRAMAS							
dont 12 réacteurs de recherche,						SILOETTE GRENOBLE	(ex INB 21)	Réacteur (100 kWth)	1964	2002	2007 : rayé de la liste des INB	Assaini-servitudes (***)
	célérat		CHE,	MÉLUSINE GRENOBLE	(ex INB 19)	Réacteur (8 MWth)	1958	1988	2011 : rayé de la liste des INB	Assaini		

GRENOBLE



Objectif du démantèlement

- Parvenir à un état final, prédéfini, où le risque résiduel est le plus faible possible
- Etapes principales :
 - Retrait du combustible et vidange des circuits
 - Déconstruction des matériels
 - Assainissement du génie civil et/ou des sols





Les différentes stratégies de démantèlement

Démantèlement différé,

ex: Angleterre, au bout de 85 ans

plusieurs décennies après l'arrêt de l'installation

Confinement sûr,

ex: sarcophage de Tchernobyl

pendant une période telle que le site puisse être libéré

Démantèlement immédiat,

dès l'arrêt de l'installation

L'ASN recommande la stratégie de démantèlement immédiat

- Ne pas reporter les opérations sur les générations futures
- Profiter des connaissances et compétences disponibles
- S'assurer de la disponibilité des fonds pour le déroulement des opérations



La politique de l'ASN en matière de démantèlement

- L'ASN recommande
 - La mise en œuvre d'une stratégie de démantèlement immédiat
 - La mise en œuvre de pratiques visant un état final pour lequel la totalité des substances dangereuses a été évacuée
- La doctrine de l'ASN est formalisée dans sa note d'avril 2009 et deux guides
- Le démantèlement doit être immédiat après l'arrêt de l'installation mais nécessite un temps long



Les installations d'EDF

Les réacteurs en démantèlement : Brennilis,
Bugey 1, Chinon A1, A2 et A3, Saint-Laurent A1,
A2, Chooz A, Superphénix

 L'enjeu pour les réacteurs UNGG: le devenir des déchets graphite

 Dans l'attente de la mise en service d'un centre de stockage des déchets FAVL, l'ASN demandera la construction d'un entreposage



Les installations d'Areva

- L'état final des installations en démantèlement doit être mieux précisé
- Une attention particulière est portée aux opérations de reprise et conditionnement des déchets anciens et le respect des échéances

 Les différentes étapes du démantèlement d'Eurodif feront l'objet d'un suivi très attentif



Les installations du CEA

 Deux sites en cours de dénucléarisation, avec des installations en phase d'assainissement

 Un enjeu fort associé au respect des délais fixés par les décrets de démantèlement



Perspectives

 Plusieurs installations en phase de démantèlement ou qui le seront bientôt, à forts enjeux

La gestion des déchets, un enjeu majeur

 Poursuivre les opérations de démantèlement jusqu'à l'atteinte des objectifs fixés

Merci de votre attention

